

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « BTE 2010 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Banque de Tunisie et des Emirats tenue le 25/06/2010 a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire, pour un montant de 100 millions de dinars en une ou plusieurs tranches et a donné tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en fixer les modalités et les conditions d'émission.

Dans le cadre de cette autorisation, la Direction Générale de la banque a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 50 millions de dinars réparti comme suit :

- Catégorie A : 40 millions de dinars sur 10 ans au taux variable de TMM+0,7% et / ou fixe de 5,2% l'an.
- Catégorie B : 10 millions de dinars sur 20 ans au taux fixe de 5,85% l'an.

Dénomination de l'emprunt : « BTE 2010 »

Montant : Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 50 000 000 de dinars divisés en 500 000 obligations de nominal 100 dinars, réparties en deux catégories :

- Catégorie A : 400 000 obligations
- Catégorie B : 100 000 obligations

Prix d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à taux d'intérêt différents au choix du souscripteur en fonction de leur catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 10 ans

- Taux variable : Taux du marché monétaire (TMM publié par la BCT) + 0,7% brut de l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 70 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'Août N-1 au mois de Juillet N.

- Et/ou Taux fixe : 5,2% brut de l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 20 ans

- Taux fixe : 5,85% brut de l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juillet 2010 qui est égale à 4,2392% ; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 4,9392%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 0,7%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe): Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux, par catégorie, est de :

- 5,2% brut l'an pour la catégorie A
- 5,85% brut l'an pour la catégorie B

Durée totale : Les obligations du présent emprunt seront émises pour une durée de :

- **Catégorie A :** 10 ans
- **Catégorie B :** 20 ans

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée de vie moyenne pour la catégorie A : 5,5 ans

Durée de vie moyenne pour la catégorie B : 10,5 ans

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

Duration pour la catégorie A : 4,760 années

Duration pour la catégorie B : 7,590 années

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **26/08/2010** et clôturées sans préavis au plus tard le **17/09/2010**.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis.

Au cas où le présent emprunt obligataire n'est pas clôturé à la date limite du 17/09/2010, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **24/09/2010** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au **24/09/2010**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/09/2010** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée au **17/09/2010**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement : Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant variant d'une catégorie à une autre.

Pour la catégorie A : Amortissement annuel constant de 10 dinars, soit le un dixième (1/10) de la valeur nominale et ce à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions. Ainsi, la catégorie A sera amortie en totalité le 17/09/2020.

Pour la catégorie B : Amortissement annuel constant de 5 dinars soit le un dixième (1/20) de la valeur nominale et ce à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions. Ainsi, la catégorie B sera amortie en totalité le 17/09/2030.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et remboursement du capital seront effectués à terme échu le **17 septembre** de chaque année.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **17/09/2011** et le premier paiement en intérêts le **17/09/2011**. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **26/08/2010** aux guichets de MAC SA- Intermédiaire en bourse sis à Green Center, Bloc C, 2ème étage, Les Berges du Lac.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « BTE 2010 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie, le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de la banque : En date du 16 Juillet 2010, l'agence de Rating Standard & Poors a maintenu les notes BB/ Stable/B de la BTE.

Notation de l'emprunt : Le présent emprunt obligataire n'est pas noté.

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BTE s'engage à demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « BTE 2010 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : La BTE s'engage, dès la clôture de l'emprunt «BTE 2010 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription à des taux indexés sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux au cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la bourse constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **10/708** du **11 août 2010** et d'un document de référence enregistré par le CMF en date du **10 août 2010** sous le n° **10/011** , sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la BTE, sis au 5 bis, Rue Mohamed BADRA -1002 Tunis et de MAC SA, intermédiaire en Bourse sis au Green Center, Bloc C, 2ème étage –1053 Les Berges du LAC et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.